

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 5 juillet 2021 à 18 heures 30.

Nombre de conseillers	23	Date de la convocation	Mardi 29 juin 2021
Conseillers en exercice	23	Date d'affichage	Mardi 6 juillet 2021
Ont pris part à la délibération	20	Pouvoirs	4

L'an deux mille vingt-et-un et le cinq juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle Simone Veil, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis ROBERT, Maire en exercice.

**18 conseillers présents :** Claude BERTON - Nicole BICHAT - Claire-Marie BREMOND - Jacqueline DROUIN - Josiane GIRAUDON - Jean-Pierre LE GOFF - Nicole LETREMBLE - Josianne MAURIN - Christiane MUSCAT - Fabrice RABELLINO - Jean-Louis ROBERT - Serge ROBIN - Clémence ROUILLON - Richard ROUZET - Catherine SERRA - Michel SIMOS - Michel SOLER - Denis VANDENABEELE - **3 pouvoirs :** Estelle DI MEO à Josianne MAURIN - Arthur GARCIA à Claude BERTON - Aline JOUSSE à Michel SIMOS - **2 absents :** Adrien CASTELLI - Michel CREST

Monsieur Claude BERTON a été désigné secrétaire de séance.

## **Objet : Approbation de la révision générale du PLU de la commune de Villelaure**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-1 et suivants, R. 151-1 et suivants,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2014 ayant prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU) et ayant fixé les modalités de concertation,  
Vu le débat du Conseil Municipal du 20 juin 2019 sur les orientations du PADD,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 septembre 2019 ayant arrêté le projet de révision du PLU et ayant tiré le bilan de la concertation,  
Vu l'arrêté n°2019/174 du Maire en date du 23 décembre 2019 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté qui s'est déroulée du 20/01/2020 au 21/02/2020,  
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,  
Vu les avis des personnes publiques associées mentionnées aux L.132-7 et L.132-9, consultées au titre des articles L.153-16 et 17,  
Considérant que les remarques émises par les services consultés et les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineures du PLU ;  
Monsieur le Maire indique quelles sont les modifications apportées au projet de Plan Local d'Urbanisme suite aux observations formulées pendant l'enquête publique, et aux avis des Personnes Publiques Associées  
Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L. 153 21 du code de l'urbanisme.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, à la majorité de 16 voix pour (Michel CREST s'étant retiré des débats sur cette question), et 5 contre (Michel SIMOS, Clémence ROUILLON, Denis VANDENABEELE, Serge ROBIN, Aline JOUSSE),

**APPROUVE** le PLU tel qu'il est annexé à la présente.

**DIT** que conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal du département.

Vu l'article L153-23 du Code de l'Urbanisme, lorsque le plan local d'urbanisme porte sur un territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale approuvé comme tel est le cas à Villelaure, « il est exécutoire dès lors qu'il a été publié et transmis à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales », après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Le dossier de plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Villelaure aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément aux articles R. 153 20 et suivants du code de l'urbanisme.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour copie certifiée conforme :  
à Villelaure le 5 juillet 2021

REÇU LE

13 JUL. 2021

SOUS-PREFECTURE D'APT

Le Maire,  
Jean-Louis ROBERT

